

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 06 - 058

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mardi 15 octobre 2024 à partir de 17 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 4 : L'avenant n°1 au marché de « maintenance et évolution de la solution de gestion du patrimoine IWS du SDIS de la Loire » avec la société ISILOG.

Développé par la société ISILOG, le logiciel concerné permet au service de gérer l'ensemble de son patrimoine (matériels, véhicules, informatique, bâtiments...).

Le marché de maintenance a été lancé sans publicité et sans mise en concurrence préalable conformément aux dispositions de l'article R2122-3 2° du Code de la commande publique. La société ISILOG étant propriétaire et détenant les droits exclusifs du logiciel du même nom, elle est la seule à pouvoir réaliser la maintenance du système et ses éventuelles évolutions.

Il est entré en vigueur au 1er janvier 2023, il est reconductible trois fois tacitement pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Le présent avenant concerne la mise en place d'un nouveau module appelé « Mobile First ». Ce module complémentaire permettrait de déployer le logiciel ISILOG en mode mobile (sur téléphone ou tablette), et donc de faciliter le travail des personnels dans la gestion des matériels, comme par exemple, pouvoir déclencher une demande de réparation d'un véhicule en scannant un QR code sur un engin.

Pour intégrer cette évolution, l'avenant viendrait modifier le bordereau des prix. Le coût forfaitaire annuel de maintenance initialement fixé à 11 583 €, subirait une augmentation de 19%. A compter de sa signature, ce montant serait fixé à 13 791 €.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant n°1 au marché de « maintenance et évolution de la solution de gestion du patrimoine IWS du SDIS de la Loire » avec la société ISILOG ci-joint et autorise le Président à signer ledit document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER